

Le 11 mars 1976

Note au Chef du Département

Visite à Berne de M. Czernetz

Le Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, M. Karl Czernetz, fera une visite officielle aux Présidents des Chambres fédérales du 15 au 17 mars à Berne. Il sera accompagné de son directeur de cabinet, M. Marc Sand, le premier fonctionnaire suisse qui a été engagé au Secrétariat à Strasbourg après notre adhésion au Conseil de l'Europe en 1963.

En prévision de la visite que vous fera M. Czernetz mardi 16 mars à 11 h., M. Moret a eu l'occasion de s'entretenir récemment avec M. Sand. Il en ressort les éléments suivants :

1) Nous avons une affaire pendante devant l'Assemblée qui pourrait toucher directement la Confédération. Il s'agit de la lettre que M. Jean Claude Montavon, au nom du Comité jurassien du Groupe Bélier, a remise personnellement à M. Sand le 20 février dernier à Strasbourg à l'intention de M. Czernetz. Cette communication n'a pas été considérée comme une pétition; elle n'entraîne donc pas la procédure prévue à cet égard dans le Règlement intérieur de l'Assemblée. Elle a été simplement transmise au Président de la Commission des questions politiques, M. Vedovato. Une photocopie a été adressée, à titre confidentiel, au président de la délégation parlementaire suisse à Strasbourg, le Conseiller national König ainsi qu'à nous-mêmes. Selon toute vraisemblance, il apparaît qu'il ne lui sera donné aucune suite.

Dans sa réponse écrite à M. Montavon, M. Sand avait souligné que si le Groupe Bélier entendait protester contre une prétendue violation des droits de l'homme dans le Jura, la voie de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment le recours individuel prévu par l'article 25, lui était ouvert.



2) Il apparaît que M. Czernetz entend surtout soulever, dans l'entretien qu'il aura avec vous, la question du rôle politique accru que pourrait jouer le Conseil de l'Europe. Se fondant sur le rapport Tindemans et sur l'éventualité d'une intégration plus poussée de la politique extérieure des Communautés, M. Czernetz craint qu'il soit de moins en moins tenu compte de l'opinion des non-Neuf. Il estime devoir contrecarrer cette tendance fâcheuse en renforçant le rôle politique tant de l'Assemblée Consultative que du Comité des Ministres. Il s'appuie à ce propos sur des assurances qui lui ont été fournies à Bonn par M. Genscher et par M. Kreisky à Vienne.

3) A toutes fins utiles, nous vous signalons encore deux objets auxquels tient M. Czernetz, mais qu'à l'instigation de M. Sand, il n'abordera probablement pas avec vous.

a) M. Czernetz est un partisan convaincu d'un resserrement des relations atlantiques. A cet effet, il fait campagne pour amender la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui permettrait ultérieurement au Canada et aux Etats-Unis de la ratifier. A côté de difficultés constitutionnelles internes - cette matière est encore essentiellement aux Etats-Unis de la compétence des Etats - il ne fait pas de doute que l'adhésion de ces pays poseraient de très graves problèmes. Le système de la Convention européenne, unique au monde, fonctionne aujourd'hui correctement parce que les Parties contractantes sont d'importance moyenne et d'inspiration juridique similaire. Le poids des Etats-Unis en modifierait fondamentalement la nature.


b) M. Czernetz est favorable à la thèse belge de mettre désormais sur un pied d'égalité les Conférences de ministres spécialisés de la justice, de l'éducation etc. ... et le Comité des Ministres [des affaires étrangères]. Nous nous étions naguère résolument opposés à ces vues. Cette thèse belge a d'ailleurs été pratiquement abandonnée au niveau du Comité des Ministres, où seuls le Secrétaire général du Conseil de l'Europe



- 3 -

et l'Autriche l'appuyaient. Une tentative de M. Kahn-Ackermann de mettre cette question à l'ordre du jour des Ministres le 6 mai à Strasbourg n'a pas abouti.

A. Hegner

Copies : Monsieur l'Ambassadeur Hegner  
Monsieur F. Nordmann  15. Mrz 76 10.